

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 15  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
19 Mars 1873.

## Chronique générale.

La nouvelle de la prochaine libération du territoire français a été reçue avec joie par les députés de toutes nuances.

Tout le centre gauche assistait à la réception de M. Thiers, et les officieux voient tout en rose, même le visage du Président de la République.

Tous les centres sont réunis ; leurs séances ne sont pas encore terminées, mais, d'après les on-dit, ils s'entretiennent de la grande nouvelle et de ses conséquences.

Le centre gauche a, dit-on, l'intention de faire une motion tendant à féliciter M. Thiers du résultat de ses négociations et à proclamer qu'il a bien mérité de la patrie.

Le gouvernement doit faire, au début de la séance, une déclaration pour annoncer le résultat des négociations.

On s'attend à un incident et à une demande de prorogation des pouvoirs du Président de la République, et peut-être à quelque chose de plus grave.

Mais, malgré leur joie, les centres voient le spectre de la dissolution, et sont fort inquiets, car, d'après l'avis même des membres de ses groupes, peu d'entre eux seraient renommés.

Le centre droit est décidé à la plus grande sagesse jusqu'au départ du dernier Prussien, quitte à relever plus tard la tête.

Quelques membres de la gauche sont d'avis de ne pas applaudir à outrance, car l'Alsace et la Lorraine n'en sont pas moins perdues.

On a distribué le projet de loi sur la nouvelle organisation de l'armée active, présenté par le général de Cissey, au nom du gouvernement. Ce projet, qui est précédé d'un ex-

posé de motifs très-étendu et de nombreux tableaux, comprend 22 articles.

Quelques officiers croient que l'avancement par corps d'armée aurait un grand avantage et faciliterait le choix et le classement des officiers.

D'importantes promotions ont été, dit-on, suspendues par prudence jusqu'à la signature du traité d'évacuation.

On constate l'urgence et la nécessité de refondre le programme des études de l'École d'état-major, et de relever la moyenne des notes des examens qui tend à baisser.

Nous apprenons, au sujet de la convention d'évacuation, dit *Paris-Journal*, un détail intéressant que M. le vicomte de Gontaut-Biron a télégraphié.

La signature de la convention, négociée à Versailles entre M. Thiers et M. le comte d'Arnim, devait avoir lieu à Berlin dans la journée de lundi ; mais samedi l'empereur Guillaume fit savoir au prince de Bismark son désir de voir cette formalité remplie dans la journée même.

On s'empresse de se conformer au désir exprimé par l'empereur, qui put ainsi samedi soir, en arrivant à l'ambassade de France, complimenter notre ambassadeur sur l'heureuse issue des négociations.

La soirée donnée par M. le vicomte de Gontaut-Biron a été très-brillante. L'empereur et l'impératrice, presque tous les princes et les princesses de la famille royale, M. le prince de Bismark, les maréchaux comte de Moltke, de Roon et Wrangel, tous les ministres, tout le corps diplomatique et toute la haute société berlinoise y assistaient.

Dans le concert on a entendu M<sup>me</sup> Artot, MM. Padilla, Bossi et Vidal, de l'Opéra-Italien, et les chœurs de l'Opéra-Royal.

D'après d'autres renseignements qui nous paraissent on ne peut plus dignes de foi, si l'empereur Guillaume a désiré, une fois le principe admis de l'évacuation anticipée, que la signature de la convention nouvelle

eût lieu dans la journée de samedi, avant la réception de M. de Gontaut-Biron, c'est à M. de Bismark toutefois que serait due la conclusion de la convention elle-même.

MM. de Moltke, de Roon et leur souverain étaient moins disposés que l'archi-chancelier de l'empire d'Allemagne, à admettre les nouveaux termes d'évacuation et surtout la libération de Belfort, point que notre diplomatie osait à peine demander.

C'est M. de Bismark lui-même qui aurait proposé l'occupation de Verdun jusqu'au paiement du dernier terme de notre rançon, au lieu de Belfort.

Aussitôt que M. le Président de la République a eu reçu la dépêche lui annonçant la signature du traité d'évacuation, il a envoyé le grand cordon de la Légion d'Honneur à notre ambassadeur à Berlin, M. le vicomte de Gontaut-Biron.

Le *Journal officiel* a publié lundi le décret élevant à la dignité de grand-croix notre ambassadeur.

D'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, dit *l'Union*, le gouvernement, frappé de l'attitude de l'Assemblée et de l'attitude de la presse, serait disposé à retirer les arrêtés du 14 mars ; il expliquerait à l'égard des journaux les motifs des mesures prises contre les trois journaux, et déclarerait que le maintien de ces décisions ne lui paraît pas nécessaire.

Le gouvernement n'aurait rien de mieux à faire assurément.

Le gouvernement désire-t-il susciter contre l'Assemblée nationale une nouvelle campagne d'adresses dissolutionnistes ? On pourrait le croire en lisant dans le *Soir* ces officieuses invitations :

« Des adresses se signent déjà de tous côtés pour exprimer au Président de la République la reconnaissance des bons citoyens.

Nous nous associons de grand cœur à cette manifestation patriotique, car nous avons la certitude que désormais nulle manœuvre parlementaire et royaliste ne saurait compromettre le résultat de négociations qui, du même coup, délivreront la France de l'étranger et avertissent l'Assemblée actuelle qu'elle aura, dans un bref délai, à céder la place à une représentation mieux pénétrée des véritables intérêts de la patrie. »

Il y a quelque indécence à mêler ainsi à la joie que ressentent les bons citoyens d'une prochaine libération du territoire ces injustes récriminations de parti, et c'est une triste manœuvre que cette exploitation de l'étranger contre une Assemblée à qui nous devons précisément d'en être délivrés.

La gauche républicaine s'est réunie sous la présidence de M. Leroyer. La réunion a décidé à l'unanimité que son bureau demanderait une audience au Président de la République pour aller lui porter ses félicitations sur le succès de ses négociations pour la libération du territoire.

On s'est ensuite entretenu des interpellations dont la discussion a été fixée à jeudi ; puis une délibération a été ouverte sur la proposition de M. Tirard.

La suite de la discussion a été ajournée à la prochaine réunion, qui aura lieu mercredi à Versailles.

En l'absence de M. Fourcand, la députation qui ira porter ses félicitations à M. Thiers sera composée de MM. Leroyer, Ch. Rolland, Sad. Carnot, Leblond, Faye et Carnot père.

## Nouvelles extérieures.

## ESPAGNE.

Le *Gaulois* a reçu la dépêche suivante que son correspondant lui adresse de Madrid : elle donne sur la situation des renseignements qui, venant d'une telle source, ne

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES NAUFRAGÉS

## DE LA CYBÈLE

## NOUVELLE.

## I. — LES PASSAGERS.

(Suite.)

Les enfants souriaient aux matelots, s'émerveillaient de l'agilité des mousses, du nombre des cordages flottants, de la manœuvre des voiles ; ils trouvaient un sujet de distraction et de joie dans ce mouvement et ce bruit ; aucun d'eux ne regrettait la pauvre maison où il était né, où il avait grandi et où l'ingénieuse prévoyance maternelle leur avait laissé ignorer qu'on y pouvait souffrir.

Leur esprit n'embrassait pas assez fortement l'avenir pour se préoccuper de la poi-

gnante douleur cachée dans ce mot : « l'exil. »

Mais Fritz Schaffausen et Karl Pfeunig, qui avaient l'expérience de la vie et qui rejetaient derrière eux le lourd fardeau de toutes les misères du pauvre, attachaient un œil morne sur la côte qui allait, de moment en moment, s'abaisser de plus en plus à l'horizon, et chacun à part soi se demandait s'il lui serait donné de la saluer encore.

Lisbeth et Gretchen s'accommodaient du présent sans reporter leur pensée en arrière ou lui faire devancer l'avenir.

La femme possède en elle de si grands trésors de tendresse, que dès qu'elle réunit autour d'elle les objets de son affection rien ne lui manque plus.

L'ensemble de sa famille est une limite où s'arrête son regard ; en dehors du mari et des enfants, elle ne voit plus rien. Son cercle est tracé, non point fatal comme celui de Popilius, mais étroit et sacré autant qu'il est cher.

Pour elle, la patrie c'est son foyer. Or, il suffisait à Lisbeth de s'appuyer sur Fritz,

comme à Gretchen sur Karl ; maris et enfants étaient là, le reste regardait la Providence.

Pour ces deux ménages, la traversée devait être rude. La faible somme dont ils pouvaient disposer leur permettait seulement de payer, outre leur place à bord, une ration d'eau et de biscuit ; ils gardaient, pour surcroît, quelques maigres provisions. Mais qu'importe ? la race alsacienne est robuste et sobre ; ajoutons que sur ce dernier point Fritz Schaffausen et Karl Pfeunig auraient pu servir de modèles à leurs compatriotes.

Les matelots, sentant fraîchir le vent et monter la marée, se disposèrent au départ ; le capitaine surveillait les derniers préparatifs.

Enfin ordre fut donné de lever l'ancre, et la *Cybèle*, se balançant coquettement sur ses hanches, fila bientôt, hardie et légère, sur les vagues bondissantes et toutes blanches d'écume.

Quelques matelots agitèrent leurs chapeaux, Karl et Fritz se signèrent gravement, la jeune institutrice mit son mouchoir sur

ses yeux ; elle se sentait, à partir de cette heure, doublement orpheline.

Anacharsis Bridois, tout entier à sa brochure qui prétendait résoudre une de ces questions scientifiques à jamais insolubles, ne s'aperçut pas que l'ancre dérapait, que les voiles s'enflaient, et que la *Cybèle*, semblable à une mouette, ouvrait son envergure de toile et courait librement sur la mer aplanie.

L'abbé Marc n'avait pas cessé de regarder la flèche dorée émergeant des clartés rouges du couchant.

Quant au jeune artiste, ému par la beauté du spectacle qui s'offrait à lui pour la première fois, il se laissait envahir par le sentiment d'une ardente et religieuse admiration.

Les matelots passaient et repassaient ; s'adressant des mots brefs, se transmettant des ordres.

Les mousses grimpaient comme des écureuils dans les cordages.

Le navire existait pleinement de cette vie qui lui est propre, vie singulièrement active

peuvent être suspects de sympathie pour la cause de Charles VII :

« Les nouvelles de Barcelone sont toujours alarmantes, bien que la tranquillité matérielle se maintienne. M. Figueras continue à prononcer des discours en faveur de la discipline, mais ils sont tous accueillis par le cri de : *Vive la République fédérale !* »

« L'indiscipline persiste. Onze cents soldats qui s'étaient enrôlés parmi les volontaires ont dû être licenciés pour s'être promenés dans la ville, musique en tête, acclamant la République, au lieu d'aller combattre les carlistes qui menacent Puicerda, ainsi qu'ils en avaient reçu l'ordre. »

« A Saragosse, les troupes ont fusionné avec les internationalistes. »

« Plusieurs officiers de l'armée ont pris du service dans les rangs carlistes. »

« On a appris sans émotion l'entrée de don Carlos par Vera. »

Les correspondances envoyées de la frontière au *Courrier de Bayonne* annoncent une concentration des forces de Dorregaray, d'Ollo, d'Iturbe et de Santa-Cruz dans la direction de Vera. Dorronzero s'était joint aux derniers; une rencontre paraissait inévitable à Vera entre les *partidas* carlistes et les colonnes de Nouvillas. Des coups de canon auraient même été entendus dans la nuit du 12 au 13 dans la montagne de San Marcial et dans la direction de Vera. Don Carlos aurait assisté au combat.

L'Agence Havas assure que ce combat a eu lieu contre la colonne Castano et que les carlistes ont été battus. Il en sera de cette bataille comme de l'affaire de Montréal ou les vaincus étaient les républicains, malgré les assurances contraires du télégraphe officieux.

#### ALLEMAGNE.

La Bavière vient de demander au conseil fédéral de l'empire d'Allemagne un crédit de 4 millions de thalers pour l'agrandissement de la place forte d'Ingolstadt, destinée à protéger la Bavière, et par conséquent l'Allemagne, du côté de l'Autriche.

On procède en ce moment aux opérations du recrutement, c'est la troisième classe qu'ils lèvent depuis le mois d'octobre dernier.

Les campagnes, grâce à la peur des amendes, donneront probablement un peu plus de monde que pour les deux premières; pour les villes, la proposition sera à peu près la même; dans telle petite ville de 4,000 âmes, il s'est présenté une demi-douzaine de jeunes gens qui savaient être exempts du service, les autres sont partis.

La plupart des jeunes gens partis en automne se plaignent amèrement des mauvais traitements de leurs chefs et du manque de bonne nourriture.

Les Prussiens, pour prévenir l'effet que ces lettres ne manquent pas de produire, imaginent de prétendues lettres, non signées, dans lesquelles les soldats alsaciens se louent beaucoup de l'urbanité des offi-

ciers et feldweibel prussiens, et de l'excellente nourriture qu'on leur donne. Il va sans dire que personne n'est dupe de ces ruses teutoniques.

Du reste, même remarque pour les cultes que précédemment; les cantons et communes protestants fournissent beaucoup plus de conscrits que les cantons catholiques.

Le journal prussien de Strasbourg a cité quelques cantons de l'arrondissement de Saverne où la disproportion entre les cultes saute aux yeux.

Au dire de plusieurs journaux de Berlin, il est question, dans les cercles militaires allemands, d'agrandir les fortifications de Vieux-Brisach pour protéger, après la reddition de Belfort, l'Alsace-Lorraine contre une invasion de l'armée française dans le cas d'une nouvelle guerre.

### Nouvelles militaires.

On critique beaucoup dans les régiments la circulaire du ministre de la guerre, qui exempte de *corvées* et du *service de garde* les volontaires d'un an. Ce sera là évidemment une cause de dissentiments entre les soldats, et une source de petits conflits intérieurs dont pourra souffrir la discipline. En général, les volontaires ne sont point les jeunes gens que l'on attendait — nous parlons au point de vue de la position sociale; — on y trouve environ un bachelier sur *seize* engagés. On comptait sur une moyenne d'instruits beaucoup plus élevée. Les petits employés de commerce et de magasins dominent; peu d'étudiants ou de jeunes gens de bonne famille.

Il est vrai que ce système étant, cette année, véritablement à l'essai, on peut espérer pour les années prochaines un contingent de volontaires bien supérieur à celui-ci.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le système *Chassepot* est condamné: on cherche une autre arme pour notre infanterie.

Le nouveau fusil aura toutefois le canon du *chassepot*, dont on se servira encore jusqu'à anéantissement des armes actuellement en magasin. L'arme nouvelle sera sans doute à répétition, c'est-à-dire que la crosse ou le fût contiendront un certain nombre de cartouches pouvant partir sans que l'homme ait à recharger après le premier coup.

### Assemblée Nationale.

Séance du 17 mars.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères. — (Applaudissements prolongés.) Nous voulions annoncer à l'Assemblée nationale, dès samedi, la nouvelle du traité conclu avec l'Allemagne, mais elle est arrivée trop tard pour que ce fût possible.

Angélie Morel, l'institutrice, travaillait à une tapisserie. Marc de Rieux, le jeune missionnaire, se promenait sur le pont; Kernel lisait, Aubersac alignait des chiffres, et Thomas Candeil s'émerveillait de la façon dont le capitaine Pradère administrait la *Cybèle*.

Quand il s'agit de descendre au salon, Kernel s'approcha de la jeune fille et lui offrit son bras.

Elle hésita un moment, rougit, puis posa légèrement le bout de ses doigts sur le bras de l'artiste.

Ce secours ne lui fut pas inutile, car le double mouvement du navire ne lui était pas encore assez familier pour qu'elle pût assurer son pas en descendant les marches vacillantes du petit escalier.

Le déjeuner fut gai, grâce à l'expansion communicative d'André Kernel et à la bonne humeur du capitaine.

Le second, qui n'avait pas encore pardonné aux examinateurs, juges de son mérite, de ne point l'avoir reçu capitaine, faisait une assez maussade figure.

Vous savez donc déjà quelles sont les conditions de cette convention: à la suite des paiements que nous sommes en mesure de faire, l'évacuation des quatre départements et de l'arrondissement de Belfort commencera le 1<sup>er</sup> juillet et sera terminée en quatre semaines; le 5 septembre, l'indemnité sera complètement soldée, et la ville de Verdun, restée comme dernier gage de paiement, sera à son tour évacuée. (Applaudissements.)

Alors enfin le territoire français sera libre et la France sera rentrée en libre possession d'elle-même. (Salves d'applaudissements.) — Cris à gauche de: *Vive la République!* — Au centre et à droite de: *Vive la France!*

M. Christophle. — Nous croyons répondre au sentiment public et à votre sentiment unanime, signalé par les applaudissements qui ont accueilli le ministre qui a si bien conduit ces négociations difficiles, de voter sur-le champ la résolution suivante:

L'Assemblée nationale:

Déclare que M. Thiers, président de la République, a bien mérité de la patrie. (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

M. Saint-Marc Girardin. — (Aux voix! aux voix! — Tumulte prolongé.) Je viens au nom de trois cents membres déposer l'ordre du jour suivant:

L'Assemblée nationale:

Accueillant avec une patriotique satisfaction la communication qui vient de lui être faite, et heureuse d'avoir ainsi accompli une partie essentielle de sa tâche (Interruptions violentes à gauche. — Applaudissements sur les autres bancs), adresse ses remerciements et ceux du pays à M. Thiers, président de la République, et au gouvernement.

M. de Belcastel demande qu'on ajoute ces mots: « Avec le concours généreux du pays. » (Applaudissements prolongés.)

M. de Choiseul. — Je crois qu'une Assemblée s'honore en portant le poids de la reconnaissance. Voix. — Et le pays!

M. de Choiseul. — Personne dans son sein, personne dans le pays ne mettra en doute le sentiment patriotique éprouvé par cette Assemblée en recevant cette nouvelle; mais il y a deux jours, chacun de vous l'ignorait. (Hilarité prolongée.)

M. de Castellane prétendait que M. Thiers ne pouvait négocier avec les puissances étrangères en s'appuyant sur la constitution Rivet. (Bruit.) Le pays sera heureux de vous voir voter purement et simplement la motion de M. Christophle.

M. Audren de Kerdrel. — L'honorable M. de Choiseul disait qu'on devait savoir porter le poids de la reconnaissance; l'expression est mal choisie, la reconnaissance n'est pas un poids pour une âme généreuse, quand elle est bien placée (Bruit); mais il faut en mesurer... (Bruyantes interruptions à gauche.) pour que l'expression en soit juste, il faut qu'elle soit complète et n'oublie personne.

Si l'on avait voulu diminuer la part que le gouvernement a prise à la libération du territoire, je serais à la tribune pour protester, mais s'il a réussi dans cette tâche, c'est grâce en partie à la paix qui régnait dans le pays et qui a été bien due, j'ose le dire, aux efforts de cette noble Assemblée. (Bruit prolongé.)

Et maintenant, messieurs, je porte mes regards beaucoup plus loin, je vois dans le pays les plus humbles bourgs se saignant, les plus pauvres se privant pour contribuer à délivrer le pays, et je pense à rendre au pays la justice qui lui est due. (Exclamations.)

Il faut donc rendre hommage à M. le Président de la République et à son gouvernement, hommage à cette Assemblée (Protestations à gauche. — Applaudissements à droite et au centre droit), hommage au pays.

M. Wallon propose d'ajouter à l'ordre du jour de M. Saint-Marc Girardin, après les mots « et à son gouvernement », ceux-ci: « et déclare qu'il a bien mérité de la patrie. »

M. Saint-Marc Girardin déclare accepter cette addition.

M. Christophle se rallie au projet de résolution ainsi modifié.

M. de Belcastel. — La clôture, la clôture.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. le président déclare qu'il va mettre aux voix la résolution primitivement proposée par M. Saint-Marc Girardin avec l'addition proposée par M. de Belcastel.

M. Gambetta, au pied de la tribune, M. Guichard, M. Sézanne, M. Schœlcher demandent la parole.

M. le président. — Je ne donnerai la parole à personne, la clôture a été prononcée. (M. Gambetta proteste avec vivacité.)

Le premier paragraphe du projet est mis aux voix; il est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

» Accueillant avec une patriotique satisfaction la communication qui vient de lui être faite... »

Ce paragraphe est voté à l'unanimité.

Le second paragraphe est ainsi conçu: « et heureuse d'avoir accompli une partie essentielle de sa tâche, »

La droite et les deux centres votent ce paragraphe qui est repoussé par la gauche et l'extrême-gauche.

Le troisième paragraphe est ainsi conçu:

« Adresse ses remerciements à M. Thiers, président de la République, et à son gouvernement, »

Ce paragraphe est voté à l'unanimité.

Enfin, le paragraphe additionnel de M. Wallon est ainsi conçu:

« Et déclare que M. Thiers a bien mérité de la patrie. »

Quelques membres de l'extrême-droite votent seuls contre ce paragraphe.

L'ensemble de la résolution est mis aux voix, et voté à l'unanimité.

M. le président. — Je suis heureux d'avoir, par mes fonctions, à proclamer cette résolution de l'Assemblée; les nations s'honorent quand elles savent décerner aux hommes qui l'honorent une récompense digne d'elle et digne d'eux. (Applaudissements prolongés.)

M. le président. — Je propose à l'Assemblée d'ordonner que la résolution qu'elle vient de prendre soit mise à exécution par une députation du bureau de l'Assemblée. Il n'y a pas d'opposition? (Non! non!)

M. le comte Rampon. — L'honorable président a été au-devant de ma pensée; après le vote impo-

et mystérieuse, dans laquelle le danger se mêle à la grâce et l'épouvante au charme de la poésie.

Aussitôt qu'on a mis le pied sur un navire, on se sent impressionné, saisi, dominé par cette machine intelligente qui vous porte, soumise et légère, aussi loin que tendent vos desirs.

Chacun des passagers subit, à des degrés différents, l'impression profonde du départ.

L'abbé Marc et André Kernel quittèrent le pont les derniers; depuis longtemps l'administrateur Candeil et l'industriel Aubersac dormaient dans leurs cadres quand le prêtre et l'artiste se souhaitèrent la bonne nuit.

Les passagers avaient à peine entrevu le capitaine Pradère, les nécessités du service l'ayant retenu tantôt sur le pont, tantôt dans sa cabine avec le second.

Ce ne fut qu'à l'heure du déjeuner qu'ils purent échanger quelques mots avec lui.

Lorsque la cloche sonna, tout le monde se trouvait, comme la veille, groupé à l'arrière.

Anacharsis Bridois, distrait comme un savant, oubliait de se servir ou se servait trop bien, versait à côté de son verre, ou, encore, renversait la salière dans son assiette.

Aubersac parlait ivoire, coton, vanille, café, avec le capitaine.

Kernel s'enquérissait des moyens les plus faciles pour se diriger de Melbourne ou de Sidney vers la Nouvelle-Calédonie et à l'île récemment découverte de Loyalty.

Pendant les traversées, l'heure du repas est toujours impatiemment attendue.

Dans les rencontres inévitables de chaque jour, cette heure ramène les causeries vives, les récits plaisants, les histoires dramatiques et touchantes.

L'amitié naît vite entre gens qui habitent en commun d'étroits espaces; elle devient aisément confiante.

Au bout de quarante-huit heures, tous les passagers se connaissent, et, dussent-ils se séparer pour toujours, jamais ils ne s'oublieront. L'existence, confondue sur quelques planches abandonnées à la merci des

vagues, se soude, pour ainsi dire, dans une même communauté de dangers. Les concessions deviennent toutes naturelles, les angles s'adoucissent. Chacun prend à tâche d'apporter dans le petit cercle sa part de bienveillance et d'esprit.

L'abbé Marc, dont le négociant et l'administrateur craignaient la sévère austérité, se montra si doucement indulgent, si profondément instruit, qu'Anacharsis Bridois lui-même le rechercha pour discuter avec lui quelques points d'archéologie, et André Kernel afin de s'entretenir d'esthétique.

(La suite au prochain numéro.)

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 5<sup>e</sup> fascicule, APP à ASS, est en vente.

sant de l'Assemblée nationale, je demande que la séance soit levée. (Exclamations. — Le bruit couvre les dernières paroles de l'orateur.)

M. le président. — M. le comte Rampon demande que la séance soit levée (Interruptions) et que la résolution de l'Assemblée soit portée à M. le Président de la République.

La proposition est mise aux voix et rejetée.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les électeurs du canton de Durtal et du canton de Vihiers sont convoqués le dimanche 6 avril prochain, pour élire leur représentant au conseil général, par suite de la démission de M. Lemotheux, conseiller pour le canton de Durtal, et du décès de M. le comte de Pontgibaud, conseiller pour le canton de Vihiers.

Un grand nombre de personnes de notre ville se sont fait un devoir, hier, d'assister au service célébré à l'église de la Visitation pour le repos de l'âme de M. le président Leddet.

MM. les juges du tribunal, le parquet, les membres du barreau, étaient en robe. Derrière le deuil, avaient pris place M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Général de l'Ecole de cavalerie, MM. les officiers du cadre et un grand nombre de lieutenants et de sous-lieutenants.

MM. les membres du tribunal de commerce, MM. les juges de paix de Saumur et de plusieurs autres cantons de l'arrondissement s'étaient empressés de venir rendre les derniers devoirs à M. Leddet.

L'église était trop étroite pour contenir tous les fonctionnaires, les employés, les membres de la société de Saumur qui avaient voulu répondre à ce même sentiment de sympathie pour le digne président que notre tribunal vient de perdre.

Depuis la distribution des avertissements pour les contributions, on n'entend que plaintes et lamentations, tant l'augmentation est sensible. Ce sont surtout les patentés qui poussent les hauts cris. Ils ne se rappelaient pas ou peut-être avaient-ils ignorés jusqu'ici que l'Assemblée de Versailles a voté le 16 juillet 1872 une taxe de 60 centimes additionnels au principal des patentes pour l'année 1873.

Cela produit une augmentation énorme dans un moment surtout où le commerce est si éprouvé, et de là un mécontentement bien naturel, mais un peu tardif, qui se traduit de la façon la plus vive dans le commerce.

S'il est trop tard pour réclamer contre l'augmentation des patentes de 1873, il ne l'est pas du moins pour rappeler la promesse de la révision complète et générale des patentes; et les commerçants feront bien d'insister auprès de leurs chambres de commerce, et auprès du gouvernement, par des pétitions, pour hâter la révision générale et complète des patentes.

On assure que le budget de 1874 proposera une augmentation de 17 centimes sur l'impôt foncier, sur les impositions personnelle et mobilière, et sur les portes et fenêtres. Par contre, il y aurait une réduction de 12 centimes sur les petites patentes.

On annonce que l'administration des contributions indirectes crée en ce moment une nouvelle classe d'employés auxiliaires, choisis principalement parmi les anciens militaires, au traitement de 7 à 900 fr.

Le directeur général des contributions directes, consulté sur la question de savoir s'il y avait lieu d'imposer à la taxe établie par la loi du 23 juillet 1872 les voitures et les chevaux appartenant soit en propre aux commis-voyageurs, soit aux maisons de commerce qui les fournissent à leurs représentants, vient, à la date du 40 mars, de décider la question dans le sens affirmatif.

Les contribuables que cette décision atteint sont donc tenus de faire leurs déclarations à la mairie, le défaut de déclaration entraînerait l'application de la double taxe.

La femme Marcoux, qui s'était évadée de la prison de Poitiers avec la fille Rivière,

arrêtée sur la place du Marché-Notre-Dame, vient à son tour d'être arrêté à Vivône par la gendarmerie de ce canton.

Le 14 mars, le sieur Grolleau, ouvrier terrassier sur la ligne de Poitiers à Saumur, a été victime d'un bien triste accident.

Il travaillait sous terre à tirer de la pierre, entre Neuville et la Ville-Malnommée, quand ses camarades l'ont averti qu'il était en danger. Il leur a répondu gaiement qu'il était assez vieux pour faire un mort.

Dix minutes ne s'étaient pas écoulées que le malheureux était enseveli sous un éboulement. Quand on l'a retiré, il était mort.

Grolleau était âgé de 50 ans. Il résidait depuis longtemps avec sa famille à la Ville-Malnommée.

Un procès en diffamation est intenté au *Phare de la Loire* par un ancien fonctionnaire de l'Empire.

Le *Journal d'Angers* ne s'imprime plus à Angers chez M. Barassé, mais à Nantes, rue du Calvaire, chez M. Merson, directeur de l'*Union bretonne*, journal bonapartiste. Désormais, ce sera l'*Union bretonne* de Nantes qui, après quelques changements dans le titre et dans la chronique locale, sera servie aux abonnés du *Journal d'Angers*.

L'*Etoile* fait déjà la même chose pour Le Mans; après le tirage pour Angers et le département, on change le titre, on remplace quelques nouvelles d'Angers par quelques nouvelles du Mans, et l'*Etoile* s'expédie au Mans et dans la Sarthe sous le nouveau titre de *Journal du Mans*.

Un concours pomologique et une Exposition des produits de l'Horticulture et des Arts et Industries qui s'y rattache, auront lieu à Angers, du 21 au 28 septembre 1873, au Jardin fruitier, boulevard des Lices.

Tous les horticulteurs et amateurs du département de Maine-et-Loire sont invités à prendre part à cette Exposition.

Les objets destinés à l'Exposition seront reçus jusqu'au 20 septembre, à l'exception des fleurs coupées et des bouquets, qui seront reçus jusqu'à l'ouverture, et pourront être renouvelés pendant la durée de l'Exposition.

Les récompenses consisteront en Médailles d'Or, de Vermeil, d'Argent et de Bronze, et en Mentions honorables.

Il pourra être décerné un premier prix, un second prix, et une mention honorable pour chaque concours.

La distribution des récompenses aura lieu le 28 septembre.

Une médaille sera également accordée au jardinier qui se sera fait remarquer par ses soins assidus, dévoués et intelligents, et sa moralité, et qui sera employé depuis six ans au moins chez le même patron.

La Société d'Horticulture, voulant donner suite au projet qu'elle a établi à son dernier concours, et qui consiste à encourager le développement de l'horticulture et de l'arboriculture dans le département, par l'intermédiaire des instituteurs, décernera, s'il y a lieu, un certain nombre de médailles à ceux d'entre eux qui justifieraient d'avoir mis en pratique l'enseignement horticole dans leurs écoles.

Le célèbre professeur d'équitation Baucher, dont nous avons annoncé la mort à Paris, était l'auteur d'une méthode qui fut autrefois le sujet d'une vive controverse entre lui et M. le comte d'Aure, écuyer en chef de l'Ecole de Saumur.

### UN RICHE MENDIANT.

On lit dans le *Progrès de l'Orne* :

« Le tribunal de police correctionnelle d'Alençon, dans son audience du 40 courant, vient de condamner à un mois d'emprisonnement un mendiant incorrigible de notre ville.

« Il s'agit du nommé Bedel, Philippe, vieillard de 76 ans, originaire de la commune de Valframbert.

« Bedel ayant été arrêté en flagrant délit de mendicité, une perquisition a été faite à son domicile.—On y a trouvé près de mille francs en espèces et divers billets récemment souscrits pour argent prêté.

« Bedel n'est donc nullement dans le besoin et est un de ces prétendus pauvres qui font de la mendicité un véritable métier.

« Mais ce n'est pas tout, Bedel est un vé-

ritable capitaliste. La police est parvenue à savoir que cet homme indigne possède, en l'étude d'un notaire d'Alençon, des capitaux placés s'élevant, dit-on, à plus de 20,000 fr.

« Bedel, quelque âgé qu'il soit, ne mérite aucune indulgence assurément, et on ne s'étonnera que d'une chose, c'est que le tribunal n'ait condamné ce mendiant, qui exerce son industrie depuis près de vingt ans, dans nos rues, sans jamais avoir été inquiété, qu'à un mois d'emprisonnement.

« La misère, quand elle est vraie, a droit à toutes nos sympathies; mais quand elle est feinte, elle devient un objet de spéculation, elle nous inspire un profond sentiment de répulsion. »

### CONSERVATION DU BOIS.

On lit dans le *Journal de Condé* :

Quel est l'agriculteur qui n'ait besoin à un jour donné d'entourer une de ses propriétés, une de ces prairies d'une barrière quelconque : il le fait à l'aide de pieux et de piquets qui, si le sol est humide, sont bien vite pourris et doivent dès lors être remplacés fréquemment.

Un journal anglais indique un moyen aussi simple que peu coûteux pour donner aux pieux et aux piquets de bois une durée presque illimitée. On nous saura gré de transcrire ici ce procédé, qu'il est vraiment utile de connaître :

« Prenez de l'huile de lin cuite et délayez-y du poussier de charbon jusqu'à ce qu'elle ait la consistance d'une couleur préparée pour la peinture. Passez sur le bois des piquets une couche de la matière préparée, et un homme quel qu'il soit ne vivra pas assez longtemps pour voir ce bois pourri.

« Il y a quelques années, continue l'auteur de l'article, que j'ai découvert ce moyen de rendre le bois plus durable, dans la terre, que du fer même; mais il m'a semblé si simple et si peu coûteux que je n'ai pas cru devoir en faire grand bruit. Des piquets de bois mou préparés de cette manière, après être restés pendant sept années en terre, en ayant été retirés, ont été trouvés aussi sains que lorsqu'on les avait mis. Il faut seulement avoir la précaution de faire avec du bois bien sec les piquets qu'on se propose de recouvrir de cette peinture de charbon. »

On lit dans le *Moniteur vinicole* :

Dans le Loir-et-Cher les celliers sont vides; il reste seulement quelques fûts de vin sur le Cher; le prix est de 405 à 440 fr. la barrique, jauge de 2 hect. 50 lit., en vin nouveau, et celui de 1871 70 à 75 fr. Quelques Solognes (vin blanc) restent à vendre; on les tient à 55 et 56 fr. les nouveaux, et 48 à 50 les vieux, jauge de 228 litres.

En Touraine, ce vignoble a mieux réussi comme quantité, la jauge est la même que celle du Cher, la qualité est bien inférieure: les prix se pratiquent de 75 à 80 fr. en vin nouveau; ils ne restent plus de vieux.

Dans la Vienne, ce vignoble a mieux réussi en quantité et qualité que la Touraine; les prix se pratiquent pour les rouges de 65 à 80 fr. suivant qualité, et les blancs 35 à 36 fr., jauge de 279 litres; ils se vendent sans futaille.

Dans la Charente, dans ce vignoble, comme dans les précédents, on offre un grand choix; les prix s'y pratiquent à de meilleures conditions que dans la Vienne, les affaires y sont traitées journalièrement, et le commerce y fait ses provisions. Les prix sont fermement tenus de 45 à 55 fr. les 205 litres, et les blancs 25 à 28 sans futaille.

## Faits divers.

La *Gazette des Tribunaux* raconte dans les termes suivants la perquisition qui a été faite vendredi soir dans le local du Cercle des familles (il est bien entendu que nous laissons à la *Gazette* toute la responsabilité de son récit et de ses interprétations) :

« Hier au soir vendredi, vers dix heures moins un quart, M. Jacob, commissaire de police, porteur d'une commission rogatoire, régulièrement dressée par un juge d'instruction de Paris, s'est présenté, 161, rue Saint-Honoré, pour procéder à des perquisitions dans un appartement du troisième étage, soi-disant affecté aux membres du « Cercle parisien des familles », mais signalé depuis quelque temps à la justice comme étant, en réalité, le lieu de réunion d'une association non autorisée.

« Au moment où le magistrat et ses agents pénétrèrent dans le local du Cercle, on dansait, en effet, dans une grande salle brillamment éclairée, et où tout présentait l'apparence d'une soirée ordinaire. Mais, sur les interpellations pressantes du commissaire de police, on se décida à indiquer le chemin d'un autre appartement contigu « spécialement réservé aux célibataires (sic) » et dans lequel se tenaient, tous les vendredis, des réunions exclusivement composées d'hommes, au nombre de cinquante environ.

« Un certain désordre et de bruyantes protestations se produisirent à l'arrivée du commissaire, dans cette deuxième partie de l'appartement, où de nombreux assistants, présidés par un bureau composé de trois personnes, écoutaient un orateur qui s'est tu immédiatement.

« Sur-le-champ, M. Jacob, malgré les vives réclamations de l'assistance, procéda aux constatations nécessaires et à de minutieuses perquisitions qui amenèrent la saisie de pièces qui paraissent de nature à établir le caractère clandestin et le but évidemment politique de la réunion.

« Cette association avait déjà attiré l'attention de l'autorité par la production d'une adresse au gouvernement provisoire de l'Espagne insérée dans plusieurs journaux et signée d'un grand nombre de noms.

« L'instruction de cette affaire se poursuit avec activité. »

La *République* annonce que M. Bonnet-Duverdier, président, et M. Boissier, administrateur du Cercle des Familles, sont cités à comparaître devant M. Mathieu Devienne, juge d'instruction.

\*\*\*

La population de Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône) est sous le coup de l'émotion causée par un fait des plus graves.

Au mois de mars 1842, deux paysans du département de la Loire, qui étaient venus au marché de Saint-Symphorien-sur-Coise vendre leurs bestiaux, furent, en s'en retournant et à six kilomètres environ de la ville, attaqués par des malfaiteurs, laissés pour morts sur la route et dévalisés.

Un an après, les nommés L... et D..., habitants de Saint-Symphorien, se prétendant l'objet de soupçons et propos calomnieux de la part de l'un des paysans, qui avait survécu, lui firent un procès en dommages-intérêts.

Le débat, d'abord purement civil, donna lieu à une instruction judiciaire, et l'affaire fut portée devant la cour de Montbrison.

Les témoignages les plus opposés se produisirent, établissant, l'un l'alibi des accusés, les autres leur présence sur le lieu du crime.

Le ministère public y mit beaucoup de zèle, et une double condamnation intervint, l'une à perpétuité contre L... et à 45 ans contre D..., l'autre à cinq ans contre les témoins qui avaient déposé en leur faveur.

Hâtons-nous d'ajouter que l'opinion publique ne ratifia jamais bien cet arrêt, et que des témoins oculaires parlent encore de la stupeur que provoqua dans l'auditoire le verdict de culpabilité.

Plus de trente ans s'étaient écoulés, et le souvenir de cette affaire commençait à s'effacer, lorsque ces jours derniers un vieillard, le nommé F..., pensionnaire à l'hospice de Saint-Symphorien, s'est, au moment de mourir, déclaré coupable.

\*\*\*

Un bon moyen d'intimidation employé par une lingère pour se faire payer des grandes dames qui n'ont jamais le temps :

Elle avait résolu de faire la part du feu, c'est-à-dire de sacrifier le montant d'une de ses factures impayables.

A une quête faite dernièrement par sa récalcitrante cliente, la lingère mit dans l'aumônière sa facture acquittée.

— Pour vos pauvres, dit-elle.

Force fut à la dame de remplacer dès le lendemain cette facture par de l'argent, puisque la somme appartenait à la quête.

Même chose peut se faire à d'autres noms que ceux des quêteuses.

On en tremble dans le noble faubourg.

## Dernières Nouvelles.

On critique toujours la répartition des impôts. Quelques députés pourraient bien

